

Sommaire

- [Actualités - décembre 2024](#)
- [Interview : étude du ruissellement portée par la Communauté de Communes Jura Nord](#)
- [Chiffre du mois](#)
- [Que faire après un épisode de ruissellement intense?](#)
- [APIC et Vigicrues Flash](#)
- [Séminaire prévention des inondations](#)

Actualités - décembre 2024

LES FORMATIONS ET JOURNÉES TECHNIQUES

- Webinaire le 19 décembre sur le versement des servitudes d'utilité publiques (SUP MAPTAM) associées aux systèmes d'endiguement dans le Géoportail de l'Urbanisme, par France Dignes. [Informations et inscriptions](#)
- A consulter régulièrement : [Les formations à venir pour les élus et équipes techniques](#)

CONSULTATION DU PUBLIC

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau : consultation ouverte du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025 sur les documents structurants de la politique de gestion de l'eau. [Plus d'informations](#)

[Consultation](#) sur le 3e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), ouverte jusqu'au 27 décembre. Ce nouveau plan repose sur une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), qui prévoit une hausse de + 4°C en France en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle. Cette trajectoire devra être intégrée dans l'ensemble des documents de planification publique.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LES TERRITOIRES

Actions locales

- Le PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois explore au travers une [plaquette](#) et une [vidéo](#) le fonctionnement naturel de la Loire, "ce fleuve immense et capricieux [et] le poulx battant des régions qu'il traverse" (G. Flaubert) : considéré par les uns comme dernier fleuve sauvage de France, la Loire est aussi et surtout un fleuve habité et aménagé depuis des siècles. Découvrez comment l'homme a façonné la Loire d'aujourd'hui et par quels moyens ces territoires doivent se préparer et s'adapter face à ce phénomène naturel, entre aménagement, innovation et résilience collective.
- La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son ambition de développer la culture du risque inondation sur les territoires riverains du Rhône et de la Saône grâce à sa nouvelle "[Boîte à outils culture du risque inondation](#)". Outil à destination des collectivités territoriales en charge de la GEMAPI.
- Balade artistique sur le risque inondation à Saint-Jean de Losne (Côte d'Or), organisée par l'EPTB Saône-et-Doubs.
- Création d'un parcours pédagogique à Montbard (Côte d'Or) par le SMBVA.

Ouvrages hydrauliques

Un seul nouveau système d'endiguement a été régularisé depuis la dernière newsletter (juillet 2024), le SE d'Uroux-sur-Saône (71), autorisé le 7 août 2024

Retour sur quelques actions de la journée nationale de la résilience en BFC

- Une matinée d'information des élus du Doubs sur les risques majeurs et la gestion de crise (avec atelier de mise en situation « EXOCRISE ») ET un spectacle grand public « Sain et sauf ? » à Baume-les-Dames dans le [cadre du Résilience Tour 2024](#) (AFPCNT/IRMA).
- [Exposition photos](#) au moulin d'Argenteau (Yonne) organisée par le syndicat mixte du bassin versant de l'Armaçon.
- [Qui l'eût crue ?](#) Balade urbaine organisée par le syndicat mixte de l'Yonne médian à Sens (Yonne).
- Journée d'ateliers Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde, Stand sensibilisation FR-Alert (Saône-et-Loire).
- Toutes les actions de la JNR 2024 : <https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/journee-daction-face-aux-risques-tous-resilients-face-aux-risques/evénements>

QUOI DE NEUF SUR L'ORISK ?

Publication de l'[étude de prédisposition au ruissellement sur les côtes viticoles de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire](#), réalisée par le Cerema.

LES PUBLICATIONS

- [L'entretien des rivières : Guide du propriétaire riverain](#). Cette plaquette de l'EPAGE du Bassin du Loing vise à fournir des conseils pratiques et des informations essentielles aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser et les aider à adopter les bonnes pratiques.
- [un outil opérationnel pour aider les collectivités à réaliser leur DICRIM](#). L'AFPCNT a réalisé, en collaboration avec le CYPRES, la préfecture de l'Isère et la mairie de Gonfreville l'Orcher, 5 livrables, dont une maquette type de DICRIM et un cahier des charges type.
- Evolution de la mise à disposition des données hydrométriques sur l'[Hydroportail](#). La nouvelle page d'accueil propose une carte qui permet, d'accéder plus rapidement à l'ensemble des points de mesure et de trouver, en deux clics, les données de débit des 30 derniers jours.
- [Rex technique inondation : guide de préparation et de mise en œuvre](#), Cerema, 2024. Guide élaboré sous l'égide du Ministère de l'écologie, qui propose un cadre pratique et adaptable pour conduire les retours d'expérience techniques suite à une inondation.

Interview : étude du ruissellement portée par la Communauté de Communes Jura Nord

Stéphane ECARNOT, Vice-Président de la Communauté de Communes Jura Nord en charge de l'aménagement du territoire, PLUI, GEMAPI, numérique, TEPVCV



En 2019, la communauté de Communes Jura Nord s'est lancée dans une étude des phénomènes de ruissellement sur son territoire. Pourriez-vous nous expliquer les choix qui ont été faits ?

Pour rappel, au printemps 2018, de violents orages se sont abattus sur les communes de Jura Nord. Inondations par ruissellement et coulées de boue occasionnèrent de lourds dégâts chez les habitants et pour les communes. 25 des 32 communes de Jura Nord ont été touchées par des inondations plus ou moins importantes. L'état de catastrophe naturelle fut reconnu pour douze communes.

Au niveau intercommunal, Jura Nord s'est pleinement saisie de cet enjeu dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (prise en compte des risques dans les projets d'urbanisation, anticipation des risques liés au changement climatique, gestion de l'eau pluviale à la parcelle...), mais aussi dans le cadre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette dernière intègre notamment à moyen terme un programme de restauration du ruisseau de la Vèze d'Ougney ou encore de la Brizotte à Montmirey-la-Ville, et des actions d'entretien de cours d'eau à l'échelle intercommunale.

Si la compétence « eaux pluviales » relève bien des communes, **Jura Nord s'est inscrite dans une démarche de solidarité territoriale**, en portant et en finançant en partenariat avec le Département du Jura (qui a apporté 50%) des études de diagnostics de vulnérabilité au ruissellement (confiées à l'EPTB Saône Doubs) et de sensibilité des sols agricoles à l'érosion (confiées à la Chambre d'Agriculture du Jura).

Quelles suites ont été apportées aux études ?

Ménés par l'EPTB Saône et Doubs, des diagnostics communaux des communes touchées ont été livrés entre 2020 et 2022 et ont permis de faire un état des lieux général suite aux inondations de 2018, et proposer un plan d'actions et un temps de sensibilisation pour chacune des communes.

Des aménagements de lutte contre le risque inondation par ruissellement d'eau pluviale ont depuis lors été réalisés dans plusieurs communes comme à **Ougney** ou **Vitreaux** et d'autres sont en cours ou à venir comme à **Ranchot** ou **Sermange**, la plupart du temps, avec des financements du Département du Jura et de l'Etat (via la DETR). Avec les syndicats de rivières partenaires de la CCJN (SMDL, SMAMBVO), des actions d'entretien de cours d'eau ont aussi été réalisées. Une première tranche de travaux visant la restauration morphologique de la Vèze d'Ougney sera réalisée cette fin d'année 2024, consistant à restaurer le linéaire de la Vèze à l'aval de Taxenne, à dégrader la "digue" de l'ex-pont de chemin de fer d'Ougney et installer un datot supplémentaire au niveau du pont de Taxenne (voir photo). L'EPTB est aujourd'hui à nouveau partenaire GEMAPI de la CCJN pour la restauration et la prévention des inondations du cours d'eau de la Brizotte, qui traverse la commune de Montmirey-la-Ville.



Ouvrage de fuite d'un bassin à Ranchot et pose d'un datot sur la Vèze d'Ougney à Taxenne



Nombre de communes touchées (à notre connaissance) par des inondations par ruissellement de mai à octobre 2024 en Bourgogne-Franche-Comté

Focus

Que faire après un épisode de ruissellement intense?

Le risque d'inondation par ruissellement intense fait partie de ceux dont l'intensité et la probabilité augmentent dans notre région, en lien avec le changement climatique (plus de chaleur = plus d'évaporation et plus d'humidité dans l'atmosphère => +7% pour chaque degré pris).

En tant qu' élu d'une collectivité touchée par un épisode de ruissellement intense, vous avez paré au plus urgent, en lien avec les services préfectoraux et de secours et les collectivités voisines, selon les dispositions de votre Plan Communal de Sauvegarde. Vous avez :

- évalué la situation (organisé une inspection des zones touchées pour évaluer les dégâts et identifier les besoins urgents),
- mobilisé les services d'urgence (coordonné avec les services de secours pour assurer la sécurité des habitants, notamment en évacuant les zones à risque),
- alerté / Informé la population (risques, mesures de sécurité à adopter, lieux d'hébergement temporaires...),
- mis en place des mesures de soutien (hébergement d'urgence, ravitaillement).



Désormais, l'eau s'est retirée, vous devrez :

- Poursuivre le soutien de la population (nettoyage)
- Assurer la remise en état des espaces et équipements publics
- Réparer ou faire réparer les infrastructures touchées (routes arrachées, réseaux...). Pour cela, une [dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques et géologiques \(DSFC\)](#) a été mise en place depuis 2021. Cette dotation vise à soutenir les collectivités affectées par des catastrophes naturelles, afin de les aider à financer des projets de reconstruction et d'équipement. Renseignez-vous auprès de la Préfecture.
- Préparer la demande de Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle qui se fait désormais [sur internet](#) ou via le formulaire de demande communale (CERFA n°13669*01). Cette reconnaissance, qui doit être justifiée par le caractère exceptionnel de l'événement pluvieux, permet aux sinistrés d'être indemnisés plus rapidement. Le caractère exceptionnel sera déterminé, selon une analyse multifactorielle pour une pluie à minima de période de retour 10 ans, par les services météorologiques sous sollicitation de l'Etat. Pour étayer votre dossier, il vous faudra **rassembler les données sur l'événement et sur les dégâts occasionnés** (témoignages, photos des bâtiments sinistrés à prendre avant le nettoyage...). Pour plus d'information lire l'article [Je suis élu\(e\) comment bien déclarer un CatNat ?](#)

- A plus long terme, et en partenariat avec les collectivités compétentes, les services en charge de la réglementation et les financeurs (DDT, collectivité compétente en GEMAPI, Préfecture, Agence de l'Eau, OFB...) il vous reviendra d'analyser les causes : envisager une étude des phénomènes de ruissellement (à l'échelle du bassin versant concerné) pour comprendre les causes des inondations afin de prévenir de futurs événements. En effet, les causes sont très souvent multiples (intensité pluvieuse, état des sols, dysfonctionnement de réseaux, absence de prévision ou d'alerte, constructions vulnérables en zone sensible...). Cette étude pourra vérifier les caractéristiques des ouvrages existants (bassins, réseaux) et dimensionner d'éventuels aménagements (réfection de réseaux, ouvrages de rétention ou solutions naturelles telles que des mares et zones humides). Elle sera d'autant plus pertinente qu'elle s'appuiera sur les données que vous aurez collectées après l'événement (photos, laisses d'inondations...). Les propositions d'actions qui découleront de cette étude pourront être prises en charge par différents Maîtres d'Ouvrage et financeurs selon leur nature.



Plusieurs actions de ce plan d'action pourraient relever de la compétence communale, par exemple :

- créer des zones de rétention des ruissellements (mares ou zones humides) en aval des zones de production ou en amont des zones d'enjeux
 - améliorer les infrastructures communales (chaussées, canalisations, éventuels bassins de rétention existants sous compétence communale) pour mieux gérer les eaux pluviales à l'avenir
 - sensibiliser et informer : mettre en place des campagnes de sensibilisation sur les risques d'inondation et les bonnes pratiques à adopter
 - améliorer l'alerte (abonnement à des outils tels que [APIC-Vigicrues-Flash](#)) et la gestion de crise (mise à jour du PCS)
- Quoi que vous fassiez, vous devrez assurer un suivi et un bilan de ce plan d'action avec la population, par exemple organiser des réunions avec les habitants pour faire le point sur la situation et ajuster les actions si nécessaire, à moyen et plus long terme. Ce suivi sera d'autant plus indispensable si la commune avait à faire face à un nouvel événement avant que toutes les actions soient menées à bien...

KezakQ

APIC
VIGICRUES
FLASH

APIC et Vigicrues Flash sont deux services d'avertissement à destination des autorités locales de gestion de crise, qui peuvent s'abonner pour recevoir des alertes en cas de pluie intense ou de crue rapide.

Ces services complètent la vigilance de Météo-France et de Vigicrues. Une commune peut configurer jusqu'à 5 abonnements APIC et/ou Vigicrues Flash et peut recevoir les avertissements localisés de communes voisines pouvant avoir des conséquences sur son territoire.

EN SAVOIR PLUS

Séminaire prévention des inondations

Nous vous donnons rendez-vous le **mardi 30 septembre 2025 à Châtillon-sur-Seine**, en Côte d'Or pour un séminaire dédié à la prévention des inondations à destination des Collectivités (élus et techniciens) et des services de l'Etat.

Le programme sera bientôt dévoilé, en attendant, nous pouvons déjà vous annoncer :

- des conférences/débats,
- des stands dédiés à la culture du risque, des maquettes, etc,
- la visite terrain de la zone d'expansion des crues urbaine de Châtillon-sur-Seine.

En attendant le programme complet,

réservez la date :

mardi 30 septembre 2025,
à Châtillon-sur-Seine (21)